commissaire
aux comptes

Fabrice BAUER

Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC de Toulouse

L&A Business
RCS TOULOUSE en cours
SAS au capital de 200 000 €uros

Sise 4, Place Guy Hersant 31400 TOULOUSE

***

APPORT DES ACTIONS DE LA SOCIETE SAS TRANSPORTS LYNEA A LA SOCIETE SAS L&A Business

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

TOULOUSE, LE 13 Février 2024

24, Avenue Marcel Dassault – 31500 TOULOUSE - Tél : 06 17 71 91 11 –
E-Mail: fabricebauer.cac@orange.fr
SIRET 378 664 171 00113 – N° TVA Intracom. FR 14 378 664 171 – APE 741 C

L&A Business
RCS TOULOUSE en cours
SAS au capital de 200 000 €uros

Sise 4, Place Guy Hersant 31400 TOULOUSE

APPORT DES ACTIONS DE LA SOCIETE SAS TRANSPORTS LYNEA A LA SOCIETE SAS L&A Business

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique de la société SAS L&A Business en date du 17 Janvier 2024 concernant l'apport des actions de la société SAS TRANSPORTS LYNEA devant être effectué par l'associé unique de cette dernière à la société SAS L&A Business, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de traité d'apport en nature signé par les parties. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes d'exercice professionnel de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

24, Avenue Marcel Dassault – 31500 TOULOUSE - Tél : 06 17 71 91 11 –
E-Mail: fabricebauer.cac@orange.fr
SIRET 378 664 171 00113 – N° TVA Intracom. FR 14 378 664 171 – APE 741 C

Notre rapport vous est présenté selon le plan suivant :

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation des participants à l'opération..... p4

1.1.1 Sociétés dont les titres sont apportés.....p4

1.1.2 Apporteurs..... p4

1.1.3 Société bénéficiaire des apports..... p4

1.1.4 Liens entre les parties..... p5

1.2 Nature et objectifs de l'opération..... p5

1.3 Description des apports..... p5

1.4 Evaluation des apports..... P5

1.5 Rémunération des apports..... p6

1.6 Aspects juridiques et fiscaux..... p6

1.7 Conditions suspensives..... p6

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports..... p7

2.1 Diligences effectuées..... p7

2.2 Appréciation de la valeur des apports..... p8

2.2.1 Méthode retenue par les parties..... p8

3 Conclusion P8

24, Avenue Marcel Dassault - 31500 TOULOUSE - Tél : 06 17 71 91 11 –
E-Mail: fabricebauer.cac@orange.fr
SIRET 378 664 171 00113 – N° TVA Intracom. FR 14 378 664 171 – APE 741 C

1 Présentation de l'opération et description des apports

1.1 Présentation des participants à l'opération

1.1.1 Sociétés dont les titres sont apportés

a) SAS TRANSPORTS LYNEA

La SAS TRANSPORTS LYNEA est une société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros divisé en 300 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 529 433 724. Le siège social est situé 9, Avenue de l'Hers 31450 BAZIEGE.

La société a pour objet en France et à l'étranger :

« Taxis, transport de malades assis, (Taxi conventionné), transport public routier de marchandises avec des véhicules n'excédant pas trois tonnes cinq, location de véhicules industriels avec conducteur, avec des véhicules n'excédant pas trois tonnes cinq, transport public routier de personnes au moyen d'un seul véhicule n'excédant pas neuf places.
''VTC'' voiture de tourisme avec chauffeur. »

1.1.2 Apporteur

- Monsieur Mourad AMOURI

1.1.3 Société bénéficiaire des apports

La société L&A Business est une SAS au capital de 200 000 euros divisé en 2 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse en cours de constitution. Le siège social est 4, Place Guy Hersant 31400 TOULOUSE.

La société a pour objet, la prise de participation :

«- Au capital de petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance, ainsi que l'animation de celles-ci à travers l'acquisition active à la conduite de la politique du groupe.
- Au capital de sociétés immobilières.

Toute mission de direction générale opérationnelle et technique, la mise à disposition de tout services de gestion transversal, assistance technique, financière, comptable et juridique.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise de location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. »

1.1.4 Liens entre les parties

Il n'existe aucun lien direct entre ces sociétés.

1.2 Nature et objectifs de l'opération

Selon les termes du traité d'apport, les objectifs de l'opération sont les suivants :

Dans le cadre d'une politique de gestion de groupe l'associé Mourad AMOURI souhaite apporter les titres qu'il détient dans la société SAS TRANSPORTS LYNEA au profit de la SAS L&A Business. Cette volonté s'inscrit dans une logique de restructuration interne pour le développement des structures. Par cette opération la société TRANSPORTS LYNEA deviendrait filiale de la SAS L&A Business.

A la date du traité d'apport en nature, l'apporteur détient 300 actions de la SAS TRANSPORTS LYNEA.

1.3 Description des apports

L'opération envisagée consiste en l'apport, par l'apporteur à la société L&A Business, de la totalité des titres émis par la société SAS TRANSPORTS LYNEA soit 300 actions.

1.4 Evaluation des apports

Les parties sont convenues de fixer la valeur d'apport de chaque action de la SAS TRANSPORTS LYNEA à 666.66 euros soit une valeur globale d'apport de 200 000 euros.

1.5 Rémunération des apports

La rémunération des apports a été déterminée en prenant en compte l'évaluation de chacune des sociétés retenue pour l'opération.

Le rapport d'échange retenu entre les actions de la société SAS TRANSPORTS LYNEA et L&A Business est de 0.15.

Ainsi, compte tenu du rapport d'échange ci-dessus évoqué, il est prévu qu'en rémunération des apports qui lui sont faits, la société L&A Business émette, au profit de l'apporteur, 2 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros chacune.

Ces actions nouvelles sont soumises à toutes les stipulations statutaires. Elles porteront jouissance à compter de leur date d'émission et donneront droit à tous dividendes dont la distribution sera décidée ou réalisée postérieurement à leur émission.

Il n'existe pas de différence entre la valeur des apports et le montant du capital de la société L&A Business.

1.6 Aspects juridiques et fiscaux

Les apports effectués par l'apporteur de la société TRANSPORTS LYNEA sont consentis et acceptés sous les conditions ordinaires de droit et de fait.

La propriété des actions apportées sera transférée à la société L&A Business à la date de la décision de l'assemblée générale de la société L&A Business qui, agissant conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du code de commerce, approuvera les apports et décidera de la constitution de la société L&A Business.

Au plan fiscal, la présente opération sera soumise au régime fiscal prévu à l'article 150-0 B Ter du code général des impôts.

1.7 Conditions suspensives

La réalisation des apports est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation desdits apports par l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société L&A Business statuant en conformité des prescriptions légales.
- Constitution effective de la société L&A Business correspondant à son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

2 Diligences et appréciation de la valeur des apports

2.1 Diligences effectuées

En exécution de notre mission, nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard des normes d'exercice professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission, afin

- De contrôler la réalité des apports et d'apprécier l'incidence éventuelle d'éléments susceptibles d'en affecter la propriété ;
- D'apprécier la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- De nous assurer que la valeur des apports n'est pas surévaluée et de vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société L&A Business bénéficiaire des apports.

En particulier :

Nous nous sommes entretenus avec les responsables en charge de l'opération et leurs conseils externes pour prendre connaissance de l'opération envisagée et du contexte économique et juridique dans lequel il se situe.

Nous avons examiné le projet d'apport en nature signé entre les parties.

Nous avons pris connaissance des comptes annuels de la société TRANSPORTS LYNEA.

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation établis par un expert indépendant.

Nous avons demandé au dirigeant de la société TRANSPORTS LYNEA de nous confirmer l'exhaustivité des informations transmises afférentes à cette opération, ainsi que l'absence d'évènements significatifs susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

2.2.1 Méthode retenue par les parties

2.2.1.1 Pour la SAS TRANSPORTS LYNEA

La méthodologie de valorisation retenue par les parties pour déterminer la valeur des actions de la SAS TRANSPORTS LYNEA repose sur la pondération de plusieurs méthodes combinant une approche patrimoniale et par le rendement soit une valeur approchée de 206 000 euros arrondie à 200 000 euros.

3 Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 200 000 n'est pas surévaluée et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant du capital de la société bénéficiaire des apports soit la société L&A Business.

Fait à Toulouse, le 13 Février 2024

Fabrice BAUER
Le Commissaire aux comptes.

FABRICE BAUER
Commissaire aux comptes

24, Avenue Marcel Dassault – 31500 TOULOUSE - Tél : 06 17 71 91 11 –
E-Mail: fabricebauer.cac@orange.fr
SIRET 378 664 171 00113 – N° TVA Intracom. FR 14 378 664 171 – APE 741 C